

NOMENCLATURE DES MARCHANDISES.	ESPECE DES UNITÉS.	DROITS à percevoir.
Anes, ânesses, Moutons, béliers, brebis, Chiens de chasse, Porcs et truies, Bœufs, vaches et taureaux,	» » » » »	f. c. exempt. d°. d°. d°. d°.
<i>Céréales et fourrages.</i>		
Blés, farines, légumes secs, Avoine et orge, Maïs, Foin, Son de blé, Orge perlée et mondée,	» le kilog. d° » » le kilog.	exempt. 0 05 0 05 exempt. d°. 0 05
<i>Denrées coloniales.</i>		
Cannelle, clous de girofle et muscade, Café et cacao, Poivre, Thé, Opium et vanille,	le kilog. d° d° d° d°	0 30 0 32 0 05 0 75 6 00
<i>Conserves et denrées alimentaires.</i>		
Biscuit de mer, Pâtes d'Italie assorties, Viânes salées de porc et de bœuf, Graisses et saindoux, Fromages et beurres, Poissons salés, secs ou fumés, Sardines à l'huile, Hutres marinées, Anchois à l'huile, Raisins, amandes et autres fruits secs, Fruits au sirops, Fruits au vinaigre, Fruits à l'huile, Fruits et graines pour semences, Petits pois et autres légumes en boîte, Viânes assorties et bouillons en boîte,	» le kilog. » le kilog. » le kilog. le 1/4 de botte, la botte, le flacon, le kilog. le flacon. la 12 <sup>me</sup> de flacon, d° » la 1/2 botte, la botte,	exempt. 0 16 exempt. 0 08 exempt. 0 05 0 02 0 25 0 45 0 09 0 20 1 00 2 00 exempt. 0 02 0 05